

Prix libre

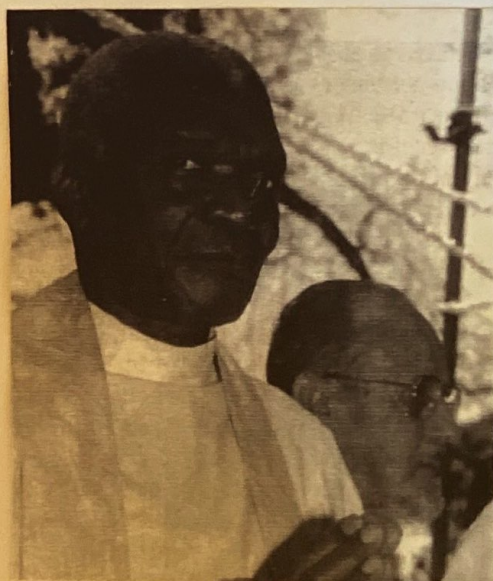
LE JOURNAL DU PAYS

-LE GRAND MENSUEL CASAMANCAIS

Playdoyer pour une Indépendance Totale

Faut-il parler d'un Playdoyer pour une Indépendance Nationale Totale de la Casamance ?

Abbé Augustin Diamacoune Senghor



Abbé Diamacoune, Secrétaire Général du MFDC, et derrière lui, se cache Jacques Charpy.

SOMMAIRE

EDITORIAL: J.F. BIAGUI.....Page 2
VISITE FRUCTUEUSE : JP.....Page 3
CASA-INFOS:FANBONDY.....Page 4
SI LE SENEGAL SAVAIT:
E.TENDENG.....Page 5
LES CHATS CHASSENT:DIOCOUP.....Page 6
COURRIER: G. MENDY.....Page 7
CULTURE: I. CAMARA.....Page 8

EDITORIAL

De Jean-Marie François BLAGUI Villeurbanne.

Jean-Paul II et le droit des nations

On le sait depuis toujours: la vérité sort souvent de la bouche des petits. Petit comme le Pape, ce Chef de l'Eglise Catholique qui n'a de puissance temporelle que le fait qu'il demeure un "témoin de la dignité de l'homme, témoin de l'espérance, témoin de la conviction que le destin de toutes les nations se trouve dans les mains d'une Providence miséricordieuse". Mais petit comme le Vatican, cet Etat qui doit sa grandeur politique au sein de la Communauté Internationale à son statut d'observateur vigilant auprès de l'Organisation des Nations Unies(ONU).

Pourtant, au nom du Vatican, au nom de la Vérité, le Pape Jean-Paul II a cru devoir rappeler au monde entier la nécessité d'élaborer une Charte des Droits des Nations, certes parallèle à celle des Droits de l'Homme de 1948, mais absolument ordonnée au principe selon lequel *"le droit d'une nation à l'existence est certainement antérieur à tous ces autres droits: personne - ni un état, ni une autre nation, ni une organisation internationale - n'est jamais fondée à considérer qu'une nation déterminée ne serait pas digne d'exister"*. Ce qui implique, selon le Pape, le droit pour toute nation à garder sa propre langue et sa culture, ces moyens par excellence d'expression et de défense de sa "souveraineté" spirituelle originelle. Ainsi, toute nation a le droit de *"mener sa vie suivant ses traditions propres (...) et de construire son avenir en donnant une éducation appropriée à ses jeunes générations"*.

Mais, ajoute le Pape, *"si les droits de la nation traduisent les exigences vitales de la "particularité", il n'est pas moins important de souligner les exigences de l'universalité, exprimée par une conscience forte des devoirs que les nations ont à l'égard des autres et de toute l'humanité. Le premier de tous est certainement le devoir de vivre dans une disposition pacifique, respectueuse et solidaire à l'égard des autres nations"*.

Les réflexions de Jean-Paul II nous renvoie ainsi à ce que l'Abbé Augustin Diamacoune Senghor, Secrétaire Général du MFDC (Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance), ne cesse d'affirmer avec force et que nous-mêmes réitérons dans une prochaine publication intitulée "CASAMANCE KUNDA"(1) où, dans la perspective de l'indépendance nationale de la Casamance, nous rappelons qu' *"à l'image même de notre Peuple (multi-ethnique par essence et égalitaire par vocation), L'Etat Casamançais devrait être perçu comme un Etat multinational..."* Ne serait-ce pas là une autre façon d'exprimer le patriotisme, notre patriotisme, à l'opposé du Sénégal qui ne semble l'exprimer qu'en développant l'intérêt d'une seule nation aux dépens des autres ? C'est en tout cas une exigence politique et morale pour nous autre, Peuple Casamançais, qui l'aurons expérimenté aussi bien en amont qu'en aval de notre Libération Nationale.

Vive la Casamance - Libre - et - Prospère !

(1) Ecrit par Mamadou Nkrumah SANE, Ousmane TAMBA, Christian CHIPENDA et moi-même, "CASAMANCE KUNDA" (à paraître en octobre 1995 aux Ed.C.Ramaix, à Lyon) est l'expression de ce que nous attendons de la Casamance Indépendante.

REBELOTE A BABONDA

28 soldats sénégalais ont été tués encore à Babonda le 25 octobre 1995, trois mois, jour pour jour, après Babonda I qui avait fait 38 morts.

Ils étaient surpris tôt le matin par les "panthères verts" d'Atika entraînés à casser la croûte. Le pain de guerre n'a apparemment pas eu le temps d'être bien mâché.

Des armes et 350 kilos de munitions ont été saisis par les Forces Casamançaises qui ont vite fait de regagner leur base avec ce matériel lourd avant l'intervention de l'aviation sénégalaise.

Babonda devient ainsi un grand cimetière pour les Jambars du Sénégal.

CAMPAGNE DE DESINFORMATION

Une agence de presse étrangère basée aussi à Dakar, vient de recevoir plusieurs millions de francs CFA des autorités locales, pour entretenir une grande campagne de désinformation et d'intoxication à travers le monde afin de calmer l'inquiétude des touristes qui ont renoncé leurs voyages en Casamance. C'est de cette même agence qu'on apprend que cent combattants indépendantistes ont été tués en Casamance sans une précision de la date et du lieu des combats. C'est bien vrai que des gens se font bonne conscience en faisant de la mort leur commerce le plus commode.

LA ROUTE ZIGUINCHOR-CAP SKIRRING PARALYSEE

Depuis le vendredi 27 octobre, date de l'embuscade réussie d'Atika, faisant 12 morts et 15 blessés dont deux officiers côté sénégalais, la circulation des personnes civiles ou militaires pose un grand problème. Les forces résistantes ont juré de ne plus permettre aux forces coloniales l'accès libre aux plages touristiques. La voix de la Casamance doit être entendue sinon l'insécurité absolue règnera et le tourisme qui enfleure les caisses de l'Etat sénégalais sera totalement en faillite.

Libérez les détenus politiques casamançais!

Visite fructueuse



Monsieur Mamadou Nkrumah Sané, Secrétaire Général Adjoint et Représentant du MFDC en Europe, face à la presse internationale.

Monsieur Mamadou Nkrumah Sané s'est rendu en visite de contact en Suisse, pour la première fois, le vendredi 20 octobre 1995.

Monsieur Sané s'est, le même jour, entretenu avec la direction de la Section Suisse du MFDC à Bâle Campagne avant de présenter une conférence de presse au Royal Golf & Business Club de Pont-la-Ville dans le canton de Fribourg.

Il a en outre rencontré plusieurs personnalités helvétiques parmi lesquelles le Chargé d'Affaires Pascal Annen.

Le Samedi 21, Monsieur Sané a visité les monuments célèbres de la ville de Bâle et reçu la communauté casamançaise de Zurich et de Genève.

Avant de quitter la Suisse le dimanche matin, Monsieur Sané s'est dit satisfait de sa visite dont il qualifie de positive et fructueuse.

Communiqué de la famille des disparus en Casamance

Il y a 6 mois, le 6 avril 1995, quatre touristes très ordinaires comme des milliers de Français qui voyage dans le monde : Catherine et Claude CAVE, Martine et Jean-Paul GAGNAIRE, disparaissaient dans la région de Ziguinchor en Casamance (Sénégal).

Depuis ce jour et malgré leurs nombreuses démarches (rencontres avec le Président de la République du Sénégal Mr DIOUF, le Président de la République Française Mr CHIRAC, le Représentant du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance Mr l'Abbé DIAMACOUNE), leurs familles et leurs amis s'interrogent toujours sur les circonstances de cette disparition et l'étrange silence qui l'entoure.

Pourquoi ce silence ?

- Leur disparition gêne t-elle à ce point les différentes parties (gouvernement sénégalais, MFDC, gouvernement français) pour qu'aucune information sérieuse et vérifiée ne filtre.
- Cherche t-on à accréditer l'idée avancée par un journal sénégalais (le Soleil) qu'ils auraient été des espions ou des instructeurs militaires ?
- Pense t-on que le temps fera son oeuvre et que l'opinion publique oubliera cette affaire ?

A l'occasion de ce douloureux anniversaire, nous réaffirmons notre volonté de tout faire pour que la vérité éclate, et nous demandons à tous ceux qui n'acceptent pas la fatalité de cette disparition et le silence qui l'entoure, de continuer à soutenir notre combat.

GELIFIER-GAGNAIRE
27 rue des Parcs
F-38 360 SASSENAGE
tél: 76 53 05 99 fax: 76 26 09 42

COMITE DE SOUTIEN AUX FAMILLES CAVE ET GAGNAIRE
8 rue Clovis Hugues
F-42 000 SAINT-ETIENNE
tél: 77 74 54 45 fax: 77 79 37 36

CASA INFOS

Par notre correspondant spécial
au Pays: FANBONDY.

TERREUR A KAGNOBON

Les troupes d'occupation sénégalaise qui ont investi le village de Kagnobon, au nord-ouest de Ziguinchor depuis l'été 1994, perpétuent le viol de femmes dans chaque maison. Plusieurs maris ont été torturés à mort. L'exode en Gambie est devenue la seule solution des jeunes filles.

TENGHORY EN ACTION

Les habitants de Tenghory n'attendent pas les ordres du MFDC pour constituer eux-mêmes leur milice d'autodéfense. Le mois de septembre dernier, la milice a enregistré dans son carnet de chasse 7 bandits armés. L'un d'eux avouera sans ambages qu'ils sont armés par l'Etat sénégalais pour commettre des meurtres en Casamance.

DEUX RECOLTEURS ABATTUS

Deux récolteurs de vin de palme ont été abattus par l'armée sénégalaise le 16 septembre 1995 près du parc de Basse-Casamance.

Un appel a été lancé par les autorités locales du MFDC pour s'abstenir à la récolte du bounouk dans les zones non encore contrôlées par Atika.

ENCORE DES DISPARITIONS

L'Etat-Major des forces sénégalaises fait état de la disparition de vingt militaires, de deux voitures Chevrolet 4X4 et du matériel de guerre depuis le 16 septembre, non loin du parc. A quand la liste des disparus ?

DES SERERES COMME MEDIA-TEURS ?

Une délégation de 130 personnes, toutes sérères du Sine et du Saloum, s'est rendue en Casamance pour une campagne de régionalisation !

Rappelons que c'est aussi un Sérère, Léopold Sédar Senghor qui, à son temps, a abusé des liens de cousinage avec les Joolas pour enrôler injustement la Casamance dans la fournaise sénégalaise. Non, soyons sérieux, la Casamance ne sera plus trompée.

AYUUN COMPTE SES MORTS

Le village paisible de Ayuun, à 6 kms d'Effok, a connu ses premières victimes toutes civiles. C'est le 6 octobre que des militaires sénégalais apparemment ner-

veux, qui les ont tués lors de leur fuite de la zone des combats.

COMLOT CONTRE LA GAMBIE

En faisant quitter Dawda Kayraba Jawara de Londres à Dakar le 18 octobre, le Gouvernement sénégalais affiche clairement sa volonté de gommer par la force le régime du Capitaine Yaya Jammeh. A cet effet, une centaine de Gambiens et Sénégalais s'entraînent intensément au prochain coup de force, à Kaolack, à une cinquantaine de kilomètres de la Gambie.

LA VOIX DES SANS-VOIX A L'ONU

Le cinquantième anniversaire de l'ONU du 22 octobre, a aussi été l'occasion d'une grande solidarité des peuples sous colonisation et opprimés. Au milieu des Kurdes, des Tibétains, des Tamouls, des Bosniaques et des Timoriens, les Casamançais ont eu les voix les plus chaudes pour crier "free Casamance". Sur les pancartes, on peut lire "La Casamance maintenant" ou "Casamance in the U.N".

200 000 CFA POUR LES ORPHELINS

L'Association pour les enfants orphelins de guerre en Casamance a reçu 500 francs suisses de la part de bonnes volontés helvétiques. Cette somme qui équivaut à 200 000 cfa est, selon la Présidente de l'association, mise dans un compte bancaire jusqu'au moment où l'objectif sera atteint, avant de passer à l'action sur le terrain.

FUITE DE KAMOUGUE DIATTA

L'homme qui a bradé le MFDC, l'homme qui a semé la mort dans le Fogny, l'homme par qui Sidy est, l'homme par qui Diakay est, l'homme par qui le "Front Nord" est, l'homme de la collaboration et l'homme du Sénégal est en fuite depuis deux semaines et s'est réfugié à Londres en Angleterre. Dans son retrait à l'anglaise, il n'a pas oublié d'emporter 35 millions de francs CFA remis par les autorités sénégalaises pour entretenir sa bande de 12 hommes.

Après Latif Aïdara converti en espion, après ce départ fulgurant de Kamougué Diatta, à qui le prochain tour ? Sidy Badji lui même a changé de logement et

est actuellement dans le quartier de Korhintas. Verra bien qui vivra ou vivra bien qui verra ?

LE CLUB DES AMIS DE LA CASAMANCE EST NE EN SUISSE.

C'est le vendredi 20 octobre, dans un grand restaurant de la ville de Vevey, que Madame Marie-Line Annen a lancé son idée de fonder le Club international des Amis de la Casamance.

Cette belle femme, de grande renommée, qualifiée de battante et de très intelligente dans son milieu, veut ainsi rassembler toutes les personnes de bonne volonté, à aider les réfugiés casamançais à un retour décent au pays. Une tâche honorable et combien exaltante !

Pour JP, bravo Marie-Line !

DES FAITS TROUBLANTS

De sources concordantes et principalement liées aux services de renseignements casamançais, 3 militaires sénégalais habillés en civil pour la cause, dont un certain sergent Mbaye, se rendaient chaque jour au restaurant Astou Goudiaby de Ziguinchor pour prendre en taxi des repas chauds dans la période du 11 au 28 avril 1995. Ces soldats sont affectés in cognito dans les brigades de police de Bambey, Podor et Bakel.

Et si ces faits étaient liés à la disparition des familles Cave et Cagnaire ?

MAMADOU DIA APPELLE AU RETRAIT DES TROUPES SENEGALAISES.

Dans un communiqué daté du mois dernier, Mamadou Dia, l'ancien Premier Ministre sénégalais et Président du Mouvement pour le Socialisme et l'Unité, appelle au retrait total des troupes sénégalaises de la Casamance. Il prétend connaître comme Léopold Sédar Senghor le dossier casamançais.

La raison principale de cet appel de retrait est sûrement liée aux centaines de victimes sénégalaises ces dernières semaines.

Une centaine d'intellectuels sénégalais pourraient emboîter le même pas dans une déclaration commune qui est en cours de publication.

Messieurs, faites vite avant qu'Atika ne franchisse le seuil de Dakar !

SI LE SENEGAL SAVAIT !

MAIS quand est-ce que le Sénégal comprendra t-il que la Casamance sera indépendante ?

Les réactions aux défaites des Jambars à Babonda, Mangacounda, Effok et Djirack, au sein du gouvernement sénégalais comme dans l'opposition, pourraient laisser croire que les Sénégalais, qui se considèrent pourtant plus intelligents et plus évolués, s'attendaient que les Casamançais les couvrent de fleurs et de riz chaque fois qu'ils tuent, emprisonnent et confisquent leurs terres.

Il est difficile de cerner avec précision les motifs qui poussent Abdou Diouf et une partie minime de ses généraux Walo Walo à exercer contre le Sénégal le douloureux sort d'aujourd'hui. Mais la réalité chez Hitler est la logique chez Diouf. Des jeunes enfants, dans la fleur de l'âge sont intégrés de force dans l'armée. Mal préparés, mal entraînés, ils sont poussés directement à la ligne du front en Casamance comme des moutons à l'abattoir le jour de Tabaski. La Casamance pour eux est devenue la descente aux enfers.

Comment de tels actes ne peuvent-ils, pour un démocrate, soulever une indignation? Même si Diouf, tennillé en petit nègre par les colonialistes de grand chemin, dont la seule évocation des noms suffit de froisser la conscience de Français républicains : Jacques Foccart, Jacques Godfrain et René Ala, veut à tout prix sauver la survie de son clan.

Force est cependant, de constater que l'Etat sénégalais sans argent et surtout sans homme de valeur, ne peut résister longtemps à la tenacité des Green Panthers d'Atika, qui sont toujours prêts de sacrifier leur vie pour la défense de leurs droits et de l'honneur de leur peuple quotidiennement humilié.

Les opérations récentes montrent en effet que les nouveaux types d'harcèlement des ennemis sur le terrain par les Combattants du MFDC, en tout lieu et à tout temps, révèlent un sens aigu du martyre et la capacité de riposte.

L'incompréhension du Sénégal est totale quand ils voient leur président d'un côté recréer une commission de la paix composée d'hommes de son seul parti,

et de l'autre envoyer 80% de son armée de jeunes recrues à la mort.

"Abdou commet toujours les mêmes erreurs depuis 1982. Nous sommes ici tenus à l'écart. Un décide, tous agissent exactement comme cela se passe dans toutes les dictatures du monde." Cette réflexion d'un haut responsable de la diplomatie sénégalaise se passe de commentaires.

Les solutions dioufistes appliquées à un problème juridico-politique n'empêchera pas Atika de chasser du colon et de maintenir la pression, au contraire elles les justifient par avance, en conduisant à plus de misère, de souffrance, de frustration et de colère bon nombre des Sénégalais.

Pour répliquer efficacement aux massacres de toute une génération du boubier casamançais, l'armée coloniale doit se retirer de nos terres suivi de la libération de tous les détenus politiques, démanteler les miliciens et donner ainsi aux dirigeants politiques du MFDC les moyens d'un vrai dialogue sous l'égide d'une vraie paix en Casamance.

C'est bien malheureux de voir que les faits actuels nous fait penser que le gouvernement sénégalais ne travaille pas dans ce sens. Tout comme il n'a pas respecté les accords de cessez-le-feu dernier, le voici privilégier la répression.

Le Sénégal peut bien envoyer en plus de son armée, des mercenaires, la Casamance vaincra.

La France de Foccart a beau ravitaillé les Jambars, la Casamance vaincra.

Si le Sénégal savait que la Casamance vaincra inexorablement !

La victoire de l'homme sur l'argent

sera inéluctable.

La victoire du peuple sera totale.

Il est donc grand temps que la France et le Sénégal tirent des leçons des pouvoirs colonialistes et impérialistes au Vietnam, en Afganistan, en Algérie et en Erythrée. "La boue fait glisser, mais elle n'empêche pas de progresser. Et quand le soleil est présent elle s'assèche" ne cesse de répéter nos vieux.

La lutte contre le pouvoir colonial doit se poursuivre énergiquement, mais il faut parallèlement laisser ouvrir des portes pour un retour de la paix. Mais ce pas doit être d'abord franchi par Abdou Diouf car son autorité est plus que menacée.

Emile TENDENG

**En Vérité
celui qui a salé son plat
est le premier à le goûter**



Les coqs chantent, les chats chassent.

Ce n'est pas la guerre des ondes qui donne la victoire, mais le rapport de forces et surtout la connaissance du terrain, plus la tactique de frappe qui déterminent la sentence des armes. Babonda peut témoigner.

Les pseudo-résolutions n'ont jamais donné une suite stable à la satisfaction d'un peuple. Les solutions pour une paix sans faille, elles existent et elles doivent être appliquées pour que liberté et justice riment ensemble en Casamance. Mais ce n'est ni un pseudo-autonomie, ni également le despotisme français en Afrique des nègres qui feront abdiquer les Casamançais de leur dignité.

Il ne faut pas voiler la face, car c'est bien la France mitterrandienne par les réseaux Pasqua et autres qui était toujours grande actrice de l'oppression sénégalaise sur les innocents casamançais.

La France oubliant que la Casamance à ses morts pour sa libération n'a jamais voulu porter justice à la Casamance et se permet d'envoyer des documents fallacieux et un pseudo-expert pour dénigrer l'authenticité des frontières africaines et de la Casamance en particulier.

De toute façon, au pays du Nègre, les gouvernants n'ont rien à foutre de la condition sociale de leur peuple. Leur préoccupation c'est d'être tappoté sur l'épaule par le petit français qu'ils servent. Pourvu que sa famille soit bien lotie. C'est dire que les idées du négriers sont limitées à la seule condition de sa famille et non à celle du peuple qu'on dit l'avoir élu.

Si ce n'est pas le cas, le problème casamançais serait déjà jugé, car nul n'ignore l'autorité de la Casamance et son rattachement aléatoire au Sénégal. La Casamance n'est nullement une quelconque région du Sunugal, mais un pays à part entière. Elle était avec le Sénégal pendant l'occupation française et cela n'empêche la Casamance de recouvrer son autorité absolue une fois les Français partis.

Prétendre maintenir la Casamance sous la domination sénégalaise c'est purement et simplement vouloir sacrifier un peuple pour l'intérêt d'un autre, ce qui est un acte illégitime.

Les enfants de la Casamance chantent retourner chez eux pour humer l'odeur de la terre et non errer dans les pays qui ne leur accordent aucune hospitalité.

L'indépendance de la Casamance tarde, mais elle sera un jour réelle; ce qui est différé n'est pas perdu.

La France et son protégé le Sénégal ne trouveront jamais de rédempteur pour ce qu'ils ont infligé au peuple casamançais.

Et la Casamance espère que Dieu sera son premier Témoin et saura rendre la justice.

Je manifeste ma reconnaissance aux braves gens qui ont su me faire part de leur satisfaction à l'égard de mes articles et ont tenu à me féliciter.

Je leur dis seulement que la libération de la Casamance est une chose commune et tout un chacun peut faire valoir ses idées pour la liberté des peuples opprimés.

Le Journal du Pays est là pour vous.
Vive la Casamance.

S. DIOCO

Amis de la Casamance

L'Association des Amis de la Casamance (A.D.C) est une association à but non lucratif et a pour but d'aider par des actions sanitaires et sociales tous les Casamançais. D'assister de manière humanitaire le retour des déportés et des réfugiés dans leurs villages et villes.

D'aider à la création d'hôpitaux, d'écoles, de dispensaires et à leurs approvisionnements. De seconder au développement de la Casamance.

L'A.D.S fait appel à votre bonne volonté. Devenez membre en remplissant ce bulletin.

BULLETIN D'ADHESION

Prénom:..... Nom:.....

Date et lieu de naissance:.....

Rue:..... NP et Lieu:.....

Pays:..... Tél ou Fax:.....

Date:..... Signature:.....

Envoyez s.v.p, le bulletin rempli à Amis de la Casamance, Avenue de Gilamont 67, CH-1800 Vevey (Suisse)

LE COURRIER DES LECTEURS

Par GENEVIEVE MENDY Suisse



Vous êtes nombreux à nous écrire. Nous vous en remercions très vivement. Nous nous excusons cependant de ne pas pouvoir diffuser toutes vos lettres. Patience ! D'autres J.P. suivront.

L'INDEPENDANCE A CONQUERIR

(...) Il est très difficile pour moi de faire quelque chose pour changer la situation à laquelle est forcée la population casamançaise. Si votre peuple se bat pour l'indépendance, un droit garanti par les droits de l'homme, je ne peux que soutenir cette lutte. L'indépendance, est, à mon avis de femme pour la paix, un bien à conquérir parcourant un chemin difficile, un chemin sans armes, un chemin pacifique.

Je souhaite le retour des réfugiés et de la libération des prisonnières et prisonniers au tout plus vite, le retour à leurs maisons, à leurs aimés.

Je vous souhaite de réussir dans vos efforts et à votre peuple de pouvoir vivre en paix en Casamance.

Esther Stella, Présidente Femmes pour la Paix Lugano Suisse

L'OPTION BELLICISTE CONDUIT A L'IMPASSE

(...) J'ai déjà écouté avec quelque frémissement Madior Diouf sur les ondes de Sud-FM lors d'un débat sur la question; je l'ai lu avec surprise dans la presse, et à chaque fois j'ai éprouvé le sentiment que sur cette question de la Casamance, M.Diouf n'a pas la sérénité et la lucidité qui l'ont toujours caractérisé. Aujourd'hui encore, il revient avec des propositions dont la gravité est telle que nous ne pouvons manquer de réagir.

En effet pour Diouf, il faut "que l'armée exerce son droit de poursuite des combattants du MFDC où que ce soit...qu'elle bombarde tout village qui servirait de refuge aux rebelles...et qu'elle brûle tout réduit de forêt qui leur servirait de repaire." Car pour Diouf, "la vie de vrais Sénégalais qui veulent la coexistence avec tous les autres Sénégalais n'a pas de prix..." (Cf Sud-Quotidien n°738 du vendredi 22 sept. '95). La gravité de ces recommandations est telle qu'on peut légitimement se demander s'il est conscient des conséquences désastreuses qu'elles peuvent entraîner. Faudrait-il rappeler que, sans attendre les conseils de Madior Diouf, l'armée a déjà eu à procéder à des bombardements de villages suspectés

d'abriter des indépendantistes du MFDC; et cela pendant plus de 10 ans? Pour mémoire, l'on peut citer le bombardement du cimetière de Diakène Diola en 1992, au moment où un enterrement devait y avoir lieu. En avril 1993, une dizaine de concessions de ce village ont été incendiées, obligeant les populations de l'abandonner.

Faudrait-il rappeler que depuis 13 ans, sans attendre Diouf, l'armée a mis le feu à la forêt en Casamance dans sa recherche des indépendantistes? En 1985, l'incendie provoqué à Bignona avait détruit 15 concessions de Tendouk et beaucoup de villages de Guinée Bissau ont été touchés. Ce qui a failli provoquer des incidents diplomatiques entre les deux pays.

En incitant ainsi l'armée à perpétrer de tels actes, M.Diouf appelle au meurtre, au massacre sans discernement d'innocentes victimes, de femmes, d'enfants, de vieillards. Diouf, pour être conséquent, irait certainement jusqu'à préconiser l'empoisonnement des puits des villages soupçonnés de sympathie pour les indépendantistes.(...)

Avec une telle logique meurtrière, reposant sur la discrimination entre "vrais Sénégalais et faux Sénégalais", il n'y a pas de place pour la raison. Car selon ces critères-là, est "vrai Sénégalais", celui qui accepte la coexistence avec les autres Sénégalais. La vie de celui-ci n'a pas de prix. Mais ceux qui n'acceptent pas la coexistence avec les autres Sénégalais et qui, en l'occurrence, affirment qu'ils ne sont pas Sénégalais, qu'ils ne se sentent pas sénégalais, revendiquent une autre identité et réclament le droit d'assumer leur destin en dehors du Sénégal, et des Sénégalais, ne méritent que la mort, la destruction par le fer et le feu. Ce langage rappelle celui que les colonialistes français tenaient à propos des revendications indépendantistes en Afrique.

M. Diouf peut-il ignorer la portée de tels propos? A t-il conscience que le feu n'a pas de frontière? (...) Nous ne pouvons croire que Diouf est acquis à l'idée de faire payer à notre pays un tel prix, au nom de "l'intégrité territoriale". Mais ce que Diouf doit savoir,

c'est que ce prix risque d'être plus lourd qu'il ne paraît; car la mort des indépendantistes et la guerre avec des voisins vont s'accompagner de la mort des soldats de l'armée sénégalaise et la destruction de villages de notre pays. Par ailleurs, une telle politique va exiger une économie de guerre que notre pays aura mal à supporter si l'on apprécie correctement l'étendue de la crise qui frappe de plein fouet, du fait des politiques du FMI et de la Banque Mondiale. Cette position belliciste venant d'un leader de l'opposition doublé d'un universitaire, après 13 ans de violence et de barbarie nous heurte profondément.

Tout le monde le sait, l'opinion peut en témoigner et l'opposition l'a crié sur tous les toits, que l'option militaire n'est pas une solution pour la question casamançaise. Et que le gouvernement, parce qu'il s'est engagé dans cette voie, refusant d'assumer conséquemment les cessez-le-feu et négociations sérieuses avec les indépendantistes, a essuyé un échec évident. (...) Que vaut dès lors l'argument pan-africaniste de M.Diouf? (...) Cette option militaire consistant à unir les peuples par la violence n'est pas du tout démocratique, c'est une politique dictatoriale, annexionniste. Et elle ne peut conduire qu'à une impasse, ou à tout le moins, à une mascarade d'unité comme ce fut le cas de la confédération Sénagambienne. L'option pan-africaniste démocratique s'oppose à celle-là et se fonde sur le principe de l'Union libre des peuples libres d'Afrique. Union réalisée à partir de la volonté librement consentie des populations concernées. Comprendre et accepter un tel principe démocratique, c'est commencer par réfléchir autrement ce qui se passe en Casamance.(...) Si l'on met de l'avant la raison, à l'exclusion de tout chauvinisme aveugle, de tout préjugé, l'on pourrait arrêter la guerre et s'engager dans la voie du règlement pacifique de ce problème.

Pourquoi serions-nous moins intelligents que d'autres peuples et pays qui règlent ce genre de question par voie de référendum ?

Le cas du Québec est à ce titre très probant.

Mr El Hadji Momar SAMB

Directeur de publication du mensuel sénégalais Xal Wi Dakar

CULTURE JEUX ET SPORTS



Par IBOU CAMARA Londres

Traités: France - Casamance

L'Apparition de la France en Casamance remonte au 29 mars 1828 date de son obtention d'une parcelle sans redevance à Brin. Mais l'administration française ne s'installe à Carabane qu'au 22 janvier 1836, avec le traité signé entre le Lieutenant Malavoi et les villages de Kagnout et de Samatit.

Le 12 août 1839, c'est le Gouverneur Charmasson qui écrit au Directeur des Colonies: "La Casamance ne nous appartient pas."

Jusqu'à cette date, la Casamance n'était pas française, encore moins sénégalaise. Cette liste des traités entre la France et la Casamance édifiera les débats.

- 29 mars 1828 : Traité de Brin et Traité de Hitou
- 30 mars 1828 : Traité de Djibonker
- 22 janvier 1936 : Traité de Kagnout
- 24 mars 1837, 3 avril 1838 et 13 mars 1848 : Traités de Sédhiou
- 1 avril 1837 : Traité de Djembéring
- 25 mai 1849 : Traité avec Ndura Camara
- 4 février 1850 : Traité de protectorat avec le Boudhié.
- 25 mars 1851 : Traité de Kagnout et Simatit
- 27 juin 1852 : Traité de Kabrousse
- 1 novembre 1854 : Decret séparant Gorée et Dépendances du Sénégal
- 6 avril 1860 : Traité de Mloup Kassa
- 5 mai 1860 : Traité de Thionk Essyl
- 6 mai 1860 : Traité de Wangaran
- 19 mai 1860 : Traité de Kajinol
- 13 juin 1860 : Traité de Koulaye
- 17 juin 1860 : Traité des Karones
- 19 juin 1860 : Traité des Bliss
- 22 juillet 1860 : Traité des Bandials
- 7 octobre 1860 : Traité de Mangagoulack
- 10 octobre 1860 : Traité de Tendouk
- 14 février 1861 : Traité du Souna
- 16, 17 et 21 avril 1865 : Traités des Diolas
- 30 avril 1865 : Traité de Djembéring
- 19 janvier 1873 : Traité du Souna, de Pakao, du Boudhié et du Yassine
- 12 octobre 1882 : Decret reconnaissant et réorganisant le district de Casamance et ses frontières naturelles.
- 3 novembre 1883 : Traité de protectorat avec Moussa Molo Baldé
- 26 mars 1891 et 7 mai 1893 : Traité de protectorat avec Fodé Kaba Doumbouya.

Jamais nos Ancêtres ont signé un traité avec le Sénégal. La Casamance est bien avec le Sénégal et non dans le Sénégal.

LE JOURNAL DU PAYS
C/O OUSMANE TAMBA
AUF DER WACHT 8B
CH-4104 OBERWIL.

REDACTION:

EMILE TENDENG
GENEVIEVE MENDY
IBOU CAMARA
BINTOU DIALLO
MAOUDO BA

CORRESPONDANTS SPECIAUX:

ELANKOOR
FANBONDY
KONNDIARAMA
EBALASS
SEMBEFA
NO PINTHIA

PHOTO

MOF-PHOTO

IMPRIMERIE

FREE CASAMANCE PRESS

SIX CASAMANCAIS EXECUTES

Les faits remontent au 17 juillet 1995.

La suite de six jeunes garçons de la Reine Anna Sambou de Djiwente, qui l'avait accompagnée à Ziguinchor pour des cérémonies traditionnelles de début d'hivernage, a été arrêtée à Edjoungou et les six membres purement et simplement exécutés par les militaires sénégalais.

Ils sont tous originaire de Mlomp:

- Adama Sambou
- Aliou Sambou
- Alassane Amany Sambou
- Fodé Sambou
- Sidate Sambou
- et Malang Diatta.

CHARNIERS EN CASAMANCE

Les exécutions extrajudiciaires de civils innocents continuent en Casamance.

Après la découverte des charniers de Kagit et de Niadiou, c'est deux autres qui viennent d'être trouvés à Niaguis et au pont de Niambalang.

Plusieurs associations pour la défense des droits de l'homme dont la Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) dénoncent vivement cette pratique expéditive du Sénégal.

Au total plus d'une centaine de Casamançais ont ainsi été tués.

CHOLERA A DAKAR

Déjà douze personnes sont mortes du choléra à Dakar. Les autorités sont embarrassées face à la montée rapide de l'épidémie. Entre informer la population et prévenir, le ministère de la santé tergiverse.

Pendant ce temps, la maladie continue de tuer et la propagation dans les autres pays de la sous-région est plus que probable. En Casamance, le MFDC a mis en place un grand réseau d'information et de prévention. L'hygiène en priorité.